

LETTRE CIRCULAIRE 57/2009
10 août 2009

55^E SESSION DU SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA NAVIGATION DE L'OMI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La 55^e session du Sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV) de l'OMI s'est tenue au Siège de l'OMI à Londres du 27 au 31 juillet 2009. L'OHI était représentée par le vice-amiral Maratos, président, le capitaine de vaisseau Ward, directeur et le CC Shipman, adjoint technique (hydrographie). Plusieurs chefs et représentants des Services hydrographiques ont également participé à la réunion au sein des délégations nationales. L'ordre du jour du NAV55 comprenait :

le point 3 de l'ordre du jour "Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes"; et

le point 11 de l'ordre du jour "Elaboration d'un plan de mise en œuvre d'une stratégie en matière de navigation électronique";

deux points tout particulièrement d'intérêt pour les Etats membres de l'OHI. Le projet de rapport de la réunion du NAV55 (NAV55/WP.8) a été posté sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante :

http://www.iho-ohi.net/mtg_docs/International_Organizations/IMO/NAV55-WP8.pdf

Ce projet sera remplacé par le rapport final (NAV55/21) dès qu'il sera mis à disposition par l'OMI. Il est important de noter que de nombreuses modifications au projet de rapport ont été proposées et qu'elles seront ultérieurement portées sur le rapport final.

Point 11 de l'ordre du jour – Elaboration d'un plan de mise en œuvre d'une stratégie en matière de navigation électronique

2 L'OHI a présenté son rapport sur la disponibilité en ENC (NAV 54/11) au titre de ce point de l'ordre du jour. La Chambre internationale de la marine marchande (ICS), tout en prenant note du rapport de l'OHI sur la disponibilité accrue en ENC, a émis quelques réserves sur le fait qu'une couverture « suffisante » en ENC serait disponible pour 2010, date indiquée par l'OHI. Il a été demandé à l'OHI de fournir des mises à jour supplémentaires lors des futures sessions du NAV et de confirmer à la 57^{ème} session du Sous-comité NAV en 2011 qu'une couverture « suffisante » avait été atteinte.

3 Le NAV55 a créé un groupe de travail qui a examiné les autres documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour et a fait des propositions additionnelles eu égard à la poursuite des travaux en matière de navigation électronique. Le groupe de travail a préparé, entre autres activités, une liste des besoins préliminaires détaillés des utilisateurs à bord ; le projet de mandat d'un groupe de travail par correspondance, chargé de faire avancer les travaux pendant la période intersession, et suite à une demande du COMSAR 13 a conclu que des communications supplémentaires concernant

les besoins en spectre étaient attendues. Le mandat du groupe de travail par correspondance se trouve en annexe A. Le BHI participera aux travaux du groupe de travail par correspondance, mais les Etats membres intéressés sont également invités à le faire. Le coordinateur du groupe de travail par correspondance sera M. John Erik Hagen de l'Administration côtière norvégienne et ceux qui souhaitent prendre part aux travaux devront prendre contact avec ce dernier à l'adresse suivante : john.erik.hagen@kystverket.no. Le rapport du groupe de travail est disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante :

http://www.iho-ohi.net/mtg_docs/International_Organizations/IMO/NAV55-WP5.pdf

Point 3 de l'ordre du jour – Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes

4 Le Sous-comité a approuvé cinq dispositions nouvelles/ révisées de séparation du trafic maritime, quatre autres mesures d'organisation du trafic maritime et deux systèmes modifiés de comptes rendus obligatoires de navires, qui vont tous être présentés au MSC pour adoption à sa 87^{ème} session en mai 2010. Leur entrée en vigueur interviendra au plus tard six mois après leur adoption par le MSC.

Election du Président et du Vice-président pour 2010

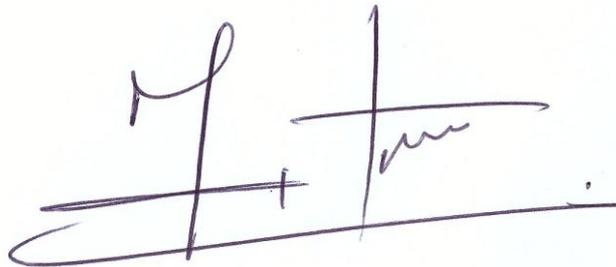
5 Le Président du Sous-comité NAV, M. Michael Sollosi (Etats-Unis) et le vice-président, le capitaine de vaisseau Raja Malik (Malaisie), ont été réélus pour 2010.

Dates prévues pour NAV 56

6 Il est prévu que la 56^e session du Sous-comité sur la sécurité de la navigation se tiendra du 26 au 30 juillet 2010.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned above the printed name and title of the signatory.

Vice-Amiral Alexandros MARATOS
Président

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE SUR LA NAVIGATION ELECTRONIQUE

En prenant en considération le document MSC 86/23/4 (Secrétariat) qui a trait au plan de travail commun aux Sous-comités COMSAR, NAV et STW pour la période 2009-2012, les observations et avis généraux exprimés au NAV 55 et les décisions prises par le NAV 52, ainsi que les directives figurant dans la circulaire MSC /Circ.1091 intitulée « Aspects à prendre en considération lors de l'introduction de nouvelles technologies à bord des navires » et MSC/Circ.878-MEPC/Circ.346 relative au processus d'analyse de l'élément humain (HEAP), le groupe de travail par correspondance devrait effectuer les tâches suivantes :

- .1 passer en revue la description préliminaire détaillée des besoins des utilisateurs à bord, élaborée par le NAV 55, et la mettre à jour selon qu'il conviendra, et envisager les priorités ;
 - .2 élaborer la description détaillée des besoins des utilisateurs à terre, en tant compte des renseignements communiqués par l'AIMS, l'OHI et autres organisations compétentes, et envisager les priorités;
 - .3 recenser les fonctions et services qui permettent de répondre aux besoins des utilisateurs à bord et à terre, de manière harmonisée et globale;
 - .4 examiner les documents NAV 53/13 (paragraphe 12 à 16) et MSC 85/26 (annexe 20, paragraphe 9.7.2 et annexe 21, paragraphe 5) et définir la structure de l'architecture du système, compte tenu des renseignements communiqués par l'AIMS, l'OHI et autres organisations compétentes;
 - .5 examiner les documents NAV 53/13 (annexe 3) et MSC 85/26 (annexe 20, paragraphe 9.7.3 et annexe 21, paragraphe 6), et entreprendre une analyse initiale des lacunes ;
 - .6 examiner le document MSC 85/26 (annexe 21, paragraphe 7) et élaborer/recommander une méthode appropriée permettant de procéder à l'analyse du rapport coûts-avantages et des risques ; et
 - .7 soumettre un document au COMSAR 14 (8 - 12 mars 2010) pour soulever des questions particulières, le cas échéant, que le COMSAR devrait aborder, et établir un rapport exhaustif à soumettre au NAV 56 (26-30 juillet 2010).
-